



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3275

Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10e enquête sur les comportements d'achat des ménages

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3275 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 24 000 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON ET D'UNE SUBVENTION DE 17 500 EUROS A LA CCI LYON METROPOLE DANS LE CADRE DE LA 10E ENQUETE SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations :

**1 – L'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône (UDEEC 69)  
- 1<sup>er</sup> arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition du Salon professionnel « Beauté Sélection »**

L'UDEEC 69 est affiliée à la Fédération Nationale de la Coiffure.

Elle relaie sur le territoire du Rhône les animations nationales, en particulier :

Le Salon professionnel de la Coiffure et de l'Esthétique, nommé « Beauté Sélection », qui se déroule à Eurexpo : sa 12<sup>e</sup> édition a eu lieu les 20 et 21 novembre 2016. C'est un rendez-vous incontournable et fédérateur pour les professionnels du secteur, véritable vitrine nationale et internationale pour leurs innovations et leur savoir-faire. Tous les secteurs de la beauté sont représentés (coiffure, maquillage, ongles, soins esthétiques, peinture corporelle, SPA).

En 2016, le salon a compté plus de 170 exposants, dont près de 20 % d'étrangers, et 350 marques. A travers une soixantaine de conférences, ateliers, démonstrations et show artistiques, le salon a accueilli plus de 25 000 visiteurs.

Plus de 250 candidats ont participé aux différentes épreuves des concours de coiffure.

Pour l'année 2017, l'UDEEC 69 a les mêmes ambitions en termes de fréquentation du salon.

La Ville de Lyon est partenaire de l'UDEC 69 depuis 2006, notamment dans le cadre de l'organisation du salon professionnel « Beauté Sélection ».

Pour cette année 2017, la Ville souhaite poursuivre son soutien officiel à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises. Ce soutien est renouvelé à l'occasion de la 13<sup>e</sup> édition du salon qui aura lieu les 19 et 20 novembre 2017 à Eurexpo.

Par délibération n° 2016/2332 du 26 septembre 2016, vous avez accordé à l'UDEC 69 une subvention de 1 000 € pour la 12<sup>e</sup> édition du Salon professionnel « Beauté Sélection » et la Semaine Nationale de la Coiffure.

Le budget prévisionnel de cette action est de 18 660 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

**2 - Association des commerçants de la rue Victor Hugo - « ACOR Victor Hugo » – 2<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour l'organisation de la braderie 2017.**

L'Association des commerçants de la rue Victor Hugo, « ACOR Victor Hugo », a été créée en mars 2015 afin de dynamiser commercialement la rue Victor Hugo et les rues adjacentes et d'être un interlocuteur privilégié des institutions pour tout ce qui concerne le fonctionnement du commerce et pour le projet de requalification de la rue.

La rue Victor Hugo compte un peu moins de 150 commerces. Elle est située sur un axe Nord-Sud très fréquenté, alimenté par les flux du métro et par ceux de la gare de Perrache. L'offre commerciale est hétérogène en qualité, il s'agit principalement des franchises en équipement de la personne. Le secteur est animé par un marché dynamique de producteurs sur la Place Carnot et par de nombreuses terrasses.

L'Association compte aujourd'hui 70 adhérents. Elle a organisé la première édition de la braderie les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016, avec 33 exposants. Fort de ce succès, l'Association souhaite rééditer et développer l'événement en 2017 et sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organiser. Par ailleurs, l'Association participe aux illuminations de son quartier et a perçu une subvention de 2 494 euros au titre des illuminations de quartier en fin d'année 2016.

Le budget global prévisionnel de l'Association pour l'année 2017 est de 14 900 €

Le budget prévisionnel de l'Association pour l'organisation de la braderie 2017 est de 9 520 €

Il n'y a pas eu de subvention versée en 2016.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association ACOR Victor Hugo une subvention de 1 000 €

**3 - Association « Métiers d'Art 6 » – 6<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention de 2 000 euros pour l'organisation d'une exposition d'artisans d'art lors des journées du patrimoine.**

Créée en 2012, l'Association « Métiers d'Art 6 » assure la promotion des professionnels des métiers d'art du 6<sup>e</sup> arrondissement à travers l'organisation de salons et d'expositions. Ses adhérents, au nombre de 20, sont principalement des artisans des métiers d'arts.

Elle souhaite organiser les 15, 16 et 17 septembre 2017, une exposition composée d'une trentaine d'artisans d'art. Cette manifestation se déroulera sur la place Kléber dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Jusqu'en 2014, cette exposition se déroulait dans les locaux de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement. Après une interruption de 2 ans, l'Association « Métiers d'Art 6 » souhaite à nouveau organiser cette manifestation mais sur l'espace public et dans le cadre des Journées du Patrimoine.

L'Association va engager des frais d'organisation liés à la communication, la logistique et le gardiennage. Ce budget est évalué à 12 700 €

Il n'y a pas eu de subvention versée en 2016.

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives de l'Association « Métiers d'Art 6 » pour promouvoir les artisans d'art, je vous propose que la Ville de Lyon lui alloue une subvention de 2 000 €

**4 - Association Fédération « LE 6 » - 6<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention de 2 000 euros pour la création d'un site internet de valorisation du commerce local.**

Créée le 8 janvier 2015, la Fédération « Le 6 » fédère les associations de commerçants, et le Club des Entreprises et des Entrepreneurs du 6<sup>e</sup> (CEE6) autour de l'organisation d'actions visant à valoriser, promouvoir et animer le tissu commercial du 6<sup>e</sup> arrondissement. Les associations de commerçants du 6<sup>e</sup> arrondissement sont adhérentes de cette dernière afin de mutualiser leurs efforts sur certaines actions ciblées : l'application « Le 6 Facile » (300 commerçants valorisés en 2016), le Marché Autrement, le magazine 6Bien...

En complément de l'application « Le 6 Facile » qui nécessite d'être téléchargée sur un mobile pour être accessible par les clients, la Fédération « Le 6 » souhaite créer un site internet qui valorise les commerçants et les actions conduites par les associations de commerçants.

Le budget prévisionnel global pour 2017 de la Fédération « Le 6 » est de 45 860 €

Le budget prévisionnel pour la création du site internet est de 8 000 €

Il n'y a pas eu de subvention versée en 2016.

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives de l'Association Fédération « Le 6 » pour animer et promouvoir le commerce de proximité, je vous propose que la Ville de Lyon alloue une subvention de 2 000 €

**5 – Association « Cœur du 7 » – 7<sup>e</sup> arrondissement : attribution d'une subvention de 3 000 euros pour l'amélioration de ses outils de communication**

Comptant 39 adhérents, l'Association Cœur du 7 a été créée en 2015 et regroupe des artisans et des commerçants situés dans le secteur Thibaudière/Jean-Jaurès/Saint-Louis dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Ses principaux objectifs sont de renforcer l'attractivité commerciale et d'organiser des animations afin de participer à la vie de quartier.

Le quartier de la Thibaudière est en pleine mutation sociologique. Il attire de plus en plus une population aisée, grâce à un marché de l'immobilier attractif et l'installation de commerces qualitatifs, pour la majorité des indépendants.

Depuis sa création, l'Association Cœur du 7 organise régulièrement des animations grâce au dynamisme et au bénévolat de ses membres actifs : Fête des Terrasses, Dolce Vita à Thibaudière, loto, édition d'un calendrier des commerçants avec un travail photographique, Père Noël pour les Fêtes de fin d'année, projet d'illuminations de l'avenue Jean-Jaurès et la rue de la Thibaudière pour la première fois depuis de nombreuses années.

Néanmoins, comme il s'agit d'une jeune association de commerçants, son potentiel reste à développer. En effet, l'Association ne dispose pas de salariés et fonctionne essentiellement avec les cotisations de ses adhésions.

Pour l'année 2017, l'Association envisage de donner plus de visibilité à son action en améliorant ses outils de communication.

Ceci passera par la mise en œuvre d'un plan de communication qui regroupe :

- l'impression d'une gazette d'information à l'attention des riverains sur les événements à venir, les projets de l'association et les nouveautés dans le quartier ;
- la refonte de son site Internet ;
- la création de bâches pour les stands utilisés pendant les événements ;
- l'édition d'un macaron avec le logo de l'Association pour les vitrines des commerçants.

Pour l'année 2017, l'Association sollicite pour la première fois l'aide financière de la Ville de Lyon afin de pouvoir décliner ce plan de communication. L'objectif étant de donner plus d'ampleur aux animations en ciblant une jauge plus large et affirmant ainsi sa présence dans la vie du quartier.

Le budget global prévisionnel de l'Association pour l'année 2017 est de 27 374 €

Le budget prévisionnel pour l'amélioration des outils de communication est 7 000 €

Il n'y a pas eu de subvention versée en 2016.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association Cœur du 7 une subvention de 3 000 € pour l'aider dans l'amélioration de ses outils de communication et permettre ainsi le développement de ses animations.

## **6 - Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône : attribution d'une subvention de 5 000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie**

La Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône est une organisation professionnelle qui compte plus de 140 adhérents et 3 salariés à temps plein. Son siège est implanté à la "Maison de la Boulangerie", au sein duquel elle accueille notamment des scolaires et des jeunes dans des ateliers pédagogiques.

Son objectif est triple :

- apporter une assistance et un accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ;
- promouvoir les produits de la boulangerie auprès du grand public ;
- sensibiliser les jeunes et les personnes en situation de formation aux métiers de la boulangerie, afin de transmettre les savoir-faire et créer de l'emploi.

Elle contribue également à créer une animation commerciale de proximité, et conduit à cette fin des opérations d'envergure sur le territoire lyonnais.

Dans son plan d'action pour l'année 2017, la Chambre syndicale prévoit les animations suivantes :

- La 7<sup>e</sup> édition du concours de la Meilleure baguette de tradition française, destiné à promouvoir ce produit, qui se déroulera le 24 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Lyon et sera mis à l'honneur à l'occasion des 10 ans du Trophée de la Gastronomie.
- La participation à la Fête de la Courge, dans le cadre de la Semaine du Goût, qui se déroulera les 21 et 22 octobre 2017 au Jardin Botanique de Lyon. Il s'agit de leur 4<sup>e</sup> participation à cet événement grand public qui permet de faire la promotion du métier de boulanger par des explications sur la filière, mais aussi sur les produits fabriqués à base de courge (pain, brioche). L'objectif de la Chambre syndicale lors de cette manifestation est de développer l'éducation et l'apprentissage du consommateur et des publics jeunes par la dégustation.
- La 13<sup>e</sup> édition du concours Coupe de France de la Boulangerie, dans le cadre du Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (SIRHA), qui a eu lieu du 21 au 23 janvier 2017.

La Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône à travers l'ensemble de ses manifestations contribue, ainsi tout au long de l'année, à l'animation commerciale locale mais encourage également la formation des jeunes et crée de l'emploi.

La Ville de Lyon est son partenaire depuis 2003. A ce titre, en 2016, par délibération n° 2016/2332 du 26 septembre 2016, vous avez accordé à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône une subvention de 5 000 €

Pour l'année 2017, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises.

Le budget prévisionnel pour l'année 2017 est de 36 700 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône une subvention 5 000 € pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie.

**7 – Association « M Ton Marché » (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) : attribution d'une subvention de 10 000 euros pour la réalisation de l'opération liée à la Fête de la Gastronomie**

La Fête de la Gastronomie, créée en 2011 par le Ministère de l'Economie, de l'Artisanat et du Tourisme, réunit de plus en plus d'acteurs autour de la gastronomie française, tant en France qu'à l'étranger.

Dans ce cadre, l'opération 1 marché, 1 chef, 1 recette a été reconduite du 19 au 24 septembre 2017 sur les marchés lyonnais.

L'Association M Ton Marché a renouvelé ses partenariats avec le Marché de Gros de Lyon Corbas et les associations de commerçants.

Pour sa 7<sup>e</sup> édition, le thème de la fête de la Gastronomie était « Au cœur du Produit » :

- dégustation gratuite pour les consommateurs de recettes préparées par un chef avec un produit à l'honneur fourni par le marché de Gros de Lyon Corbas ;
- démonstrations improvisées par les chefs sur le marché ;
- tombola avec des paniers garnis de produits des recettes du chef à gagner ;
- une nouveauté cette année : un battle de chefs organisé sur un marché. Les chefs devaient relever le défi d'improviser une recette à partir d'un panier garni de produits offerts par les commerçants du marché. Les consommateurs ont élu la meilleure recette du marché sollicités par un animateur qui a commenté le battle et a recueilli les réactions à chaud des chefs.

Ces animations se sont déroulées cette année sur les marchés suivants :

- boulevard de la Croix-Rousse (1<sup>er</sup>) en lien avec l'AMCR : dimanche 24 septembre matin ;
- quai Saint Antoine (2<sup>e</sup>) en lien avec l'Association Quais des Délices : samedi 23 septembre matin ;
- Victor Augagneur (3<sup>e</sup>) : jeudi 21 septembre après-midi ;
- Gabillot (3<sup>e</sup>) : dimanche 24 septembre matin ;
- Petite Place de la Croix-Rousse (4<sup>e</sup>) : jeudi 21 septembre matin ;
- Bénédicte Teissier (5<sup>e</sup>) : mardi 19 septembre matin ;
- Montgolfier (6<sup>e</sup>) : vendredi 22 septembre matin ;
- Jean Macé (7<sup>e</sup>) : mercredi 20 septembre matin ;
- Ambroise Courtois (8<sup>e</sup>) en lien avec l'association Mon Marché Mon Plaisir : mardi 19 septembre matin et samedi 23 septembre matin ;
- Abbé Pierre (9<sup>e</sup>) : mardi 19 septembre après-midi.

Par délibération n° 2016/2332 du 26 septembre 2016, vous avez accordé à l'ADPM une subvention de 10 000 € pour la réalisation de l'opération liée à la Fête de la Gastronomie 2016.

Le budget prévisionnel pour l'événement Fête de la Gastronomie est de 11 670 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association M Ton Marché une subvention de 10 000 € pour l'édition 2017 de la Fête de la Gastronomie.

### **8 - CCI Lyon Métropole : attribution d'une subvention de 17 500 euros pour la réalisation de la 10<sup>e</sup> Enquête sur les comportements d'achat des ménages**

Depuis 1973, la CCI Lyon Métropole réalise, en association avec la Métropole de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et le Département du Rhône des enquêtes auprès des ménages de la région lyonnaise pour connaître les comportements d'achat et disposer ainsi d'une base d'informations permettant d'appréhender précisément le fonctionnement de l'appareil commercial. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche-sur-Saône s'est associée également à l'enquête depuis 1996. La Ville de Lyon et le SCOT Beaujolais ont participé aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> enquêtes. Le SEPAL et le syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais ont participé à la 9<sup>e</sup> enquête.

Dans le cadre de la politique municipale menée en direction du commerce et de la place de la Ville de Lyon en termes d'armature commerciale au sein de la Métropole lyonnaise, la Ville participe activement à l'élaboration de la 10<sup>e</sup> enquête et à son déroulement depuis 2016 afin d'avoir accès à des informations plus détaillées relatives aux comportements d'achat sur son territoire. Son implication auprès des partenaires lui permet d'exprimer ses attentes et de renforcer son expertise pour :

- identifier et analyser plus finement les enjeux locaux des projets d'implantation au niveau des quartiers ;
- éclairer les décisions des élus en matière d'implantation commerciale, notamment lors des CDAC sur la Ville ;
- répondre aux besoins d'analyses sectorielles de la municipalité face à des mutations de quartiers ;
- alimenter en données objectives la préparation de projets de soutien au tissu commercial et artisanal.

Sur la base d'un recueil des comportements d'achats des ménages, décliné par familles de produits, les enquêtes décrivent finement les aires de chalandise des équipements commerciaux, et mesurent avec précision la position de concurrence de chacun d'eux. Cette connaissance des différentes aires d'influence, complétée par celle des facteurs d'environnement, permet non seulement de repérer les principaux dysfonctionnements de l'appareil commercial, mais encore d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour corriger les situations les plus déséquilibrées.

Les enquêtes sont donc un outil nécessaire dans l'élaboration de la politique en matière de commerce et d'artisanat de la Ville de Lyon.

Dans le cadre de la réalisation de la 10<sup>e</sup> enquête sur les comportements d'achat des ménages, vous avez accordé, par délibération n° 2016/2268, à la CCI Lyon Métropole une subvention de 17 500 € pour la maîtrise d'ouvrage de l'enquête, compte tenu de son expérience

de plus de quarante ans de pratique et l'autorisation de signer la convention multi-partenariale associée.

Conformément à cette convention dûment signée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, il est prévu le versement d'une subvention de 17 500 € en 2017 comme solde de la subvention totale de 35 000 € afin de permettre la finalisation de l'enquête sur les comportements d'achats des ménages.

Sur la dernière phase de l'enquête sont prévues notamment la production des bases de données et la communication des résultats en fin d'année 2017. Elle inclut :

- la constitution des bases de données (calcul des flux, calcul et introduction de la dépense commercialisable, réalisation des exploitations de contrôle, redressement et calage, etc.) ;
- la conduite des exploitations en vue de l'élaboration d'un document commun de restitution ;
- l'organisation et animation d'un événement de restitution des principaux résultats.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la CCI Lyon Métropole une subvention de 17 500 € pour finaliser de l'enquête sur les comportements d'achats des ménages.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales, économie, commerce et artisanat ;

### DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux associations de commerçants et producteurs ci-dessous, pour la réalisation d'actions d'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon, pour un montant total de 8 000 euros :

Arts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
2 <sup>e</sup>	Association des commerçants de la rue Victor-Hugo – « ACOR Victor Hugo »	Mairie du 2 <sup>e</sup> arrondissement 2, rue d'Enghien 69002 Lyon	Braderie 2017	1 000
6 <sup>e</sup>	Association des « Métiers d'Art 6 »	105, rue Vendôme 69006 Lyon	Exposition d'artisans d'art	2 000
6 <sup>e</sup>	Fédération « LE 6 »	33, rue Bossuet 69006 Lyon	Réalisation d'un site internet pour valoriser le tissu commercial	2 000
7 <sup>e</sup>	Association « Cœur du 7 »	29, rue de la Thibaudière 69007 LYON	Amélioration des outils de communication	3 000
<b>TOTAL</b>				<b>8 000</b>

2. Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association « M Ton Marché » (dont le siège social est situé CCI Rhône-Alpes, 32 quai Perrache - CS 10015 - 69286 Lyon Cedex 02), pour la réalisation des opérations liées à la Fête de la Gastronomie.

3. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure (dont le siège social est situé 22 rue d'Algérie à Lyon 1<sup>er</sup>), pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

4. Une subvention de 5 000 € est allouée à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône (dont le siège social est situé Les Jardins d'Entreprises – Bât E – 213 rue de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>), pour la réalisation de son programme de développement et d'animation de la filière boulangerie.

5. Une subvention de 17 500 euros est allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (dont le siège social est situé place de la Bourse à Lyon 2<sup>e</sup>), pour la mise en œuvre de la 10<sup>e</sup> enquête des ménages.

6. Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 8 000 € sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 10 000 € sur la ligne de crédit 57397, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 1 000 € sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 5 000 € sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
- 17 500 € sur la ligne de crédit 57030, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 65738, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA